

Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Bois

Cette fiche vous aide à déterminer si votre entreprise est soumise ou non à l'obligation d'obtenir un permis d'environnement préalable au démarrage.

Votre entreprise est :

- **Non classée** : si aucun des seuils n'est atteint
- **En classe 3** : si au moins un des éléments ci-dessous tombe dans la colonne "classe 3"
- **En classe 2** : si au moins un des éléments ci-dessous tombe dans la colonne "classe 2"

Il s'agit d'un premier diagnostic qu'il est toujours nécessaire de faire vérifier par votre conseiller environnement ! Vous retrouvez toutes les coordonnées utiles en fin de document.

Description du secteur

Ce secteur comprend les ateliers de travail du bois, qu'il s'agisse de la fabrication de meuble, d'éléments de construction tels que portes, chambranles, fenêtres, charpentes ou encore la fabrication d'objet divers en bois (emballages, vannerie...).

Les ateliers d'ébénisterie sont également concernés dans la mesure où ils utilisent des machines électriques et/ou qu'ils font du revêtement de surface.

Activités principales	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Atelier de fabrication de constructions métalliques diverses		
Sciage et/ou rabotage du bois	10 kW*	20 kW*
Fabrication de charpentes et de menuiseries	10 kW*	20 kW*
Fabrication d'emballages en bois	10 kW*	20 kW*
Fabrication d'objets divers en bois, liège, vannerie etc.	10 kW*	20 kW*

* on multiplie les seuils par 2 dans les zonings

Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Activités/Installations annexes	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Traitement du bois		
Mise en peinture ou application d'enduits au pistolet ou par procédés électrostatiques	Jamais en classe 3	Toujours en classe 2
Imprégnation du bois, à l'exclusion de l'imprégnation à la brosse au pinceau ou au rouleau	Jamais en classe 3	Toujours en classe 2* et même en classe 1 si la quantité de bois traitée est supérieure à 300.000 m ³ /an
Stockage du bois		
Dépôts de bois à l'exclusion de grumes stockées en bordure de site d'exploitation	100 m ³ de bois stocké	1.500 m ³ de bois stocké
Energie		
Compresseur	20 kW de puissance	200 kW de puissance
Cuve à air comprimé	150 litres	Jamais en classe 2
Transformateur électrique/cabine haute tension	100 kVA de puissance nominale utile	1500 kVA de puissance nominale utile
Déchets		
Déchets non dangereux : déchets de bois non traité...	30 t	100 t
Déchets dangereux : déchets de bois traité, déchets de solvants ou d'emballages ayant contenu des solvants...	250 kg	1 t

2 / 3

Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl UCM.

E.R. : Pierre-Frédéric Nijst - UCM National asbl - n° BCE 0409 574 976 - RPM Bruxelles - TVA 0409 574 976, rue Colonel Bourg 123 / 125 - 1140 Bruxelles

Avec le soutien de la
Wallonie

Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Pour toutes questions, contactez-nous via service.environnement@UCM.be
ou au

- **+32 477 61 79 33** pour Liège
- **+32 474 42 27 82** pour Namur/Luxembourg/Brabant Wallon
- **+32 476 80 38 53** pour le Hainaut

3 / 3

Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl UCM.

E.R. : Pierre-Frédéric Nijst - UCM National asbl - n° BCE 0409 574 976 - RPM Bruxelles - TVA 0409 574 976, rue Colonel Bourg 123 / 125 - 1140 Bruxelles

Avec le soutien de la
 **Wallonie**